

**Tout adhérent de la CGT est membre de droit d'INDECOSA-CGT.
L'adhésion seule à INDECOSA-CGT est également possible.**



LINKY : faute de convaincre, on fait payer !

Il reste encore environ 2,1 millions de foyers à équiper en compteur Linky, certains pour des raisons techniques, d'autres parce que leurs occupants en refusent l'installation.

À partir du 1er août 2025, **même en transmettant vos index de compteur**, si vous avez refusé la pose de Linky vous devrez déboursier 6,48 € HT tous les deux mois (frais de gestion des anciens compteurs). Et si vous ne communiquez pas vos index **et** refusez de prendre rendez-vous avec Enedis pour les relevés, il faudra ajouter 4,14 € HT tous les deux mois.
Sortez le porte-monnaie ! Fin de la discussion ?

OBSOLESCENCE ANNONCÉE

Vu sur l'étiquette de ces maniques 100% coton de chez Bouchara :

« lavable jusqu'à 5 fois »

Ça a le mérite d'être clair !

Et ça dispense de toute velléité de recours en cas de détérioration précoce du produit. **Quand il sera sale, vous pourrez le jeter sans regret !!!**



Anti-puces et tiques pour animaux



On a pu observer une perte d'efficacité du fipronil (Frontline, Fiprokil, Effitix, Effipro...) car **les puces et tiques y sont devenues résistantes.**

Les produits à base d'huiles essentielles sont assez peu efficaces et agressent l'odorat de l'animal.

La solution : ne pas utiliser toujours les mêmes classes d'insecticide. En effet, les premiers insecticides élimineront les insectes sensibles mais risquent de sélectionner les individus résistants. En utilisant d'autres insecticides en alternance, les insectes résistants au premier auront plus de chances d'être éliminés par les suivants. Et nettoyez mécaniquement l'environnement de l'animal où se développent œufs et larves ! En cas de doute, demandez conseil à votre vétérinaire.

FLASHVENTES ⚡

la boutique en ligne n°1 des bonnes affaires ?

Fuyez ce site de vente !!! Vous rencontrerez des problèmes de conformité des produits, de délais de livraison, de retour. Si l'article ne convient pas, on peut le retourner à ses frais ...en Chine pour être remboursé. Ça ne vaut généralement pas la peine et... bravo l'empreinte carbone! Attention aux options d'assurance pré-cochées : des sommes seront prélevées (à partir de 7,20 €/mois, plus frais de « FAQ » (?) de 9,99€ à ..., plus...) Si vous voulez appeler pour résoudre le litige, alors que le siège social est officiellement situé en Moselle (Registre National des Entreprises), le numéro renvoie vers les Emirats Arabes...Aïe le coût de la communication !

**Seule solution pour stopper les prélèvements :
faire opposition à sa carte bancaire.**

Le courrier recommandé reste un moyen simple de prouver la date de vos échanges en cas de litige. Le seul **envoi** d'une LRAR suffit généralement (ex : convocation avant sanction disciplinaire...). **Pas pour les locataires :** la date à considérer pour démarrer le délai de préavis de départ correspond à **la réception de la lettre par le propriétaire** (date de l'accusé de réception) et non à la date d'envoi .

Détecteur de fumée : Si le propriétaire est tenu d'en fournir un à l'entrée du locataire, son entretien (piles) et son remplacement incombent à l'occupant des lieux... et **il est obligatoire !**



Au 1^{er} août 2025, la TVA sur l'abonnement d'électricité et de gaz passe de 5,5% à 20% ! Ajoutez à ça la baisse drastique des APL et le « report » du chèque énergie... Les plus modestes vont encore trinquer !
Mais il faut bien renflouer les caisses de l'Etat, non ?

À Rouen
Nouveau :

187 rue Albert Dupuis 76000 Rouen
Permanences à l'UL CGT du Havre
tél : 02.35.25.39.75

tél : 02.35.58.88.53 indecosa@cgt76.fr
le 3^{ème} lundi de chaque mois, l'après-midi
Mail : antenneindecosalehavre@gmail.com